

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Genès Bellevue s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 2 mars 2022, sous la présidence de Madame Sophie LAY, Maire.

Etaient présents : M. ARTIGUE Pierre, Mme BAYLAC Annette, Mme BOTANCH Catherine, Mme CLAEYS Catherine, M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, Mme DUMORA Anne-Marie, Mme GAILLARD Marie-Blandine, M. AUXIÈTRE Mathieu, M. HANNON Gilles, Mme MARTIN Corinne, Mme MAURICE Fabienne, M. MORILLON Henri-Jacques, M. OTAL Patrick, M. PEDRONO Yann, Mme PERTUISET Sophie, M. PEYRUCAIN Eric, M. ROUCH Jean-Louis, Mme TOMAS Christiane.

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2022 envoyé avec la convocation.

Le compte- rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame DUMORA est désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 2022-07 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE

Madame le Maire présente le bilan financier de l'exercice 2021 et commente les documents qui ont été mis à la disposition des conseillers.

Les résultats de l'exercice budgétaire 2021 se résument ainsi :

Dépenses de Fonctionnement	1 587 770,74 €
Recettes de Fonctionnement	1 842 686,82 €
<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	<u>28 000,00 €</u>
Total des recettes	1 870 686,82 €
Excédent de Fonctionnement.....	282 916,08 €
Dépenses d'Investissement	319 799,52 €
Recettes d'Investissement	615 174,87 €
<i>Excédent d'investissement reporté</i>	<u>405 784,23 €</u>
Total des recettes	1 020 959,10 €
Excédent d'Investissement.....	701 159,58 €
<u>TOTAL des excédents.....</u>	984 075,66 €
<u>Restes à réaliser</u>	
Dépenses	762 200,00 €
Recettes	305 000,00 €
<i>Besoin de financement =</i>	<i>457 200 €</i>

L'excédent réel de clôture s'élève à : **526 875,66 €**

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée sur l'exercice budgétaire précédent, Madame le Maire quitte la séance pour permettre aux conseillers de délibérer et voter le compte administratif 2021.

Sous la présidence de M. MORILLON, le Conseil après en avoir délibéré, par neuf voix pour, huit votes contre (Mmes BAYLAC, BOTANCH, DUMORA, MAURICE, Mrs AUXIETRE, HANNON, PEDRONO, PEYRUCAIN) et une abstention (M. ARTIGUE)

➤ APPROUVE le Compte Administratif 2021 tel qu'il a été présenté.

DÉLIBÉRATION 2022-08 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 DE LA COMMUNE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion du budget communal pour l'année 2021 établi par le Trésorier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Considérant que ce compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif

➤ DÉCLARE que le compte de gestion 2021 dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DÉLIBÉRATION 2022-09 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Dépenses d'Exploitation	134 394,81 €
Recettes d'exploitation	148 977,82 €
<i>Excédent d'exploitation reporté</i>	<u>15 275,15 €</u>
Total des recettes	164 252,97 €
Excédent d'Exploitation	29 858,16 €
Dépenses d'Investissement	94 000,79 €
Recettes d'Investissement	101 150,98 €
<i>Excédent d'investissement reporté</i>	<u>414 823,43 €</u>
Total des recettes	515 974,41 €
Excédent d'Investissement.....	421 973,62 €
<u>TOTAL des excédents.....</u>	451 831,78 €

Restes à réaliser

Dépenses	363 800,00 €
Recettes	209 000,00 €
<i>Besoin de financement = 154 800 €</i>	

L'excédent réel de clôture s'élève à : **297 031,78 €**

Madame le Maire quitte la séance pour permettre à l'assemblée de délibérer et voter le compte administratif 2021.

Sous la présidence de M. MORILLON, le Conseil après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 abstention (M. PEDRONO)

➤ APPROUVE le Compte Administratif 2021 tel qu'il a été présenté.

DÉLIBÉRATIONS 2022-10 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion du budget assainissement pour l'année 2021 établi par le Trésorier.

Le Conseil Municipal par 18 voix pour et 1 abstention (M. PEDRONO):

Considérant que ce compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif,

➤ DÉCLARE que le compte de gestion 2021 dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DÉLIBÉRATION 2022-11 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que si la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires ne s'impose pas aux communes de moins de 3 500 habitants, le règlement du Conseil Municipal de Saint-Genies Bellevue le prévoit.

Madame le Maire présente aux conseillers le Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 qui sera annexé à la présente délibération et qui comprend :

- le bilan du budget 2021,
- les grandes orientations sur la section de fonctionnement pour 2022,
- les grandes orientations en matière d'investissement pour 2022.

DÉLIBÉRATION 2022-12 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE CONTRÔLE ET L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC VÉOLIA

Madame le Maire présente au conseil la convention qui lie la commune à la société VEOLIA pour la prestation d'assistance technique pour le contrôle et l'entretien des installations d'assainissement non collectif.

Cette convention étant arrivée à son terme, elle propose son renouvellement aux conditions suivantes :

- Contrôle de conformité des nouveaux ouvrages : rémunération forfaitaire 166,00 € HT, par projet se décomposant comme suit :
 - 83,00 € HT par dossier pour le contrôle du projet
 - 83,00 € HT par visite pour le contrôle de la réalisation
- Contrôle de conformité des ouvrages existants :
 - 84,00 € HT par installation pour le suivi de la mise hors service
 - 79,00 € HT par installation pour le contrôle périodique du bon fonctionnement des installations.
- Contrôle ponctuel dans le cadre d'une cession immobilière :
 - 105,00 € HT par installation au titre des prestations de contrôle ponctuel
 - 79,00 € HT par installation pour le contrôle périodique du bon fonctionnement des installations.
- Analyses : 94,00 € HT par analyse
- Facturation des usagers : 2,09 € HT par facture.

Il est proposé au conseil de prévoir une pénalité d'un montant de 90 € pour les personnes qui refuseraient de se soumettre aux différents contrôles. Ce montant pourra être réévalué en fonction de la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention (M. PEDRONO) :

- DONNE un avis favorable à la convention avec Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux.
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention.

DÉLIBÉRATION 2022-13 – MISE EN PLACE DE LA COMMISSION FINANCES

Madame le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal, en vertu de l'article L2121-22 du CGCT de constituer les commissions municipales chargées de l'étude des questions soumises à l'assemblée. Elles sont composées exclusivement de conseillers municipaux et doivent respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré et décidé de ne pas procéder au vote au scrutin secret,

- DÉCIDE la mise en place de la commission municipale Finances et la composition suivante :

M. Pierre ARTIGUE, M. Mathieu AUXIETRE, Mme Catherine CLAEYS, Mme Marie-Blandine GAILLARD, M. Gilles HANNON, Mme Sophie PERTUISET, M. Eric PEYRUCAIN, M. Jean-Louis ROUCH.

QUESTIONS DIVERSES

Tiers-Lieu :

Une description du projet est faite par M. PEYRUCAIN. Le projet Tiers-Lieu a été présenté 2 fois aux élus. Pour la première année, 43 000€ d'investissement et 15 000 € en fonctionnement. Le budget de fonctionnement sur les années suivantes n'est pas fixé et sera défini par le cabinet retenu qui doit travailler sur l'équilibre économique et pour faire entrer des revenus par une première année d'animation. Si l'équilibre ne peut être atteint le projet sera arrêté. L'espace co-working vers les entrepreneurs est inclus dans le Tiers-lieu et sera la part de revenus pour la commune. La commission finances proposera une priorisation des projets. La demande de subvention sur la partie animation sera lancée dès que possible en utilisant si nécessaire la délégation du Maire.

Aide à l'Ukraine :

La commune relaie les initiatives de collectes des communes voisines. Madame le Maire propose que l'étage de la Maison de l'Horloge, place des écoles soit proposée en hébergement d'urgence pour des réfugiés ukrainiens. L'espace est presque fonctionnel (chauffage, sanitaires). Il sera nécessaire de lancer un appel aux habitants pour équiper l'appartement de mobilier et d'électroménager. Le conseil soutient cette proposition. Des administrés ont d'ores et déjà proposé de leur côté des hébergements.

Balad'Dons :

Le conseil accepte l'idée de ce vide-grenier individuel devant les logements selon le concept « on se promène, on prend, on laisse ». Sur le principe du Balad'Dons à Pechbonnieu, du MontbeDon à Montberon. Date prévisionnelle : 10 avril.

Questions de Mme PERTUISET, M. de LASSUS SAINT GENIES et M. OTAL

Question 1. Stationnement dans le village.

Lors du déplacement du marché du Chemin de l'Enguille vers la place des Écoles, la diminution le mardi après-midi et soir de places de stationnement a été mise en valeur d'une manière plus visible. Depuis le début du mandat, le conseil municipal a souhaité poursuivre la démarche de la mandature précédente en proposant une nouvelle aire de stationnement derrière la médiathèque. Une demande de subvention a été initiée après la tenue d'un conseil fin décembre 2021. Où en sommes-nous aujourd'hui et comment voyez-vous l'avenir ?

Réponse : Notre dossier de demande de subventions est encore à l'étude dans les services des financeurs. Nous ne savons pas si le dossier sera retenu cette année. Cependant nous souhaitons démarrer une concertation avec les riverains, les associations utilisatrices du centre culturel et les habitants qui le souhaitent pour mieux affiner le projet. Les élus intéressés par l'animation de cette concertation sont invités à se faire connaître.

Question 2. Accueil des nouveaux arrivants et activités inter générationnelles.

Les contraintes liées au Covid semblent se réduire, et déjà le printemps pointe son nez. La vie du village n'a pas pu s'exprimer comme avant pendant ce temps. Comment envisagez-vous d'une part faire découvrir le village aux nouveaux arrivants et d'autre part favoriser les animations de juin à octobre en particulier ? Où en sommes-nous aujourd'hui et comment voyez-vous l'avenir ?

Réponse : Nous mettons de grands espoirs dans l'animation du village en 2022. Beaucoup de projets sont déjà en préparation et d'autres idées émergent également : Festi Bout'chou, Détours en Cinécourt en juin, une soirée théâtre, le feu de la St Jean, la fête des associations, une kermesse ? ...etc. Les habitants motivés pour faire revivre le comité des fêtes sont les bienvenus.

Question 3. Grands projets

*Beaucoup d'habitants de Saint-Geniès interpellent les élus sur la visibilité des projets/travaux initiés par la mairie depuis le début du mandat. Quel est le **projet-phare** dont ils se souviendront ? On parle du groupe scolaire (cantine, géothermie, rénovation ou +), de la médiathèque, de la maison de Laggarigue. Des actions ont eu lieu ou sont sur le point d'être réalisées. Globalement où en sommes-nous aujourd'hui et comment voyez-vous l'avenir ? Pensez-vous définir des priorités, car avons-nous les assises financières (subventions et restes à notre charge) pour tout faire ?*

Réponse : La rénovation du groupe scolaire démarre avec le lancement du remplacement de la chaudière par la Géothermie, les études du cuisinier à la cantine. La rénovation profonde des bâtiments vieillissants demandera plus de temps. La première étude a montré que les budgets nécessaires étaient très importants. D'autant que les conditions internationales ne favorisent ni l'obtention de subventions importantes ni des matières premières bon marché. Nous avons lancé une prospective financière du budget communal pour évaluer ses capacités financières d'investissement.

La mise en sécurité de la maison de Lagarrigue est planifiée pour fin Mars. L'appel d'offre de la rénovation énergétique de la Médiathèque va être lancé prochainement.

Question 4. Groupe scolaire.

L'idée « D'un chef cuisinier pour le restaurant scolaire » a été publiée sur les supports de communication.

*4-1/ Pouvez-vous nous faire part du **phasage** entre l'intervention de ce « chef », la restructuration de la cantine et la rénovation des bâtiments ?*

4-2/ Quels sont les budgets prévisionnels alloués au titre du des budgets de fonctionnement/investissement pour pérenniser ces opérations ?

Réponse : Nous avons lancé un appel à manifestation d'intérêt d' « un chef à la cantine » pour confirmer que notre projet peut intéresser des cuisiniers en leur permettant d'associer l'assurance d'un revenu avec un projet entrepreneurial personnel; Il n'a pas d'impact financier sur le budget communal puisque le montage proposé permet de garder le budget actuel des repas scolaires. Cette recherche peut être parallélisée des travaux sur la cuisine, mais il nous semble, cependant, bénéfique de profiter des recommandations d'un cuisinier dans les travaux de la cantine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR LE BUDGET 2022

Séance du Conseil Municipal du 07/03/2022

Les communes de la taille de la nôtre sont dispensées de devoir mener un débat d'orientation budgétaire. Mais, nous avons, dès l'année dernière, souhaité le mettre en place car il nous paraît intéressant de partager cette réflexion afin de co-construire le budget 2022.

BILAN 2021

Pour l'année 2021, le compte administratif du budget principal se présente comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 1 587 770,74 €

Recettes : 1 870 686,82 €

Soit un résultat positif de : 282 916,08 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 319 799,52 €

Recettes : 1 020 959,10 €

Soit un résultat positif de : 701 159,58 €

Le total des excédents s'élèvent à 984 075,66 €.

Compte-tenu des Restes à Réaliser en dépenses et en recettes le disponible pour 2022 est de : 526 875,66 €.

LE CONTEXTE GLOBAL POUR 2022

Un contexte extérieur et économique impactant :

Si en fin 2021, on nous annonçait une année 2022 relativement stable par rapport à l'année écoulée, tant en matière de recettes que de dépenses, plusieurs éléments nouveaux sont à intégrer aujourd'hui tels que la guerre en Ukraine, la hausse importante et la raréfaction de certaine matière. Cela aura un impact sur la tenue des délais de réalisation des travaux et entrainera probablement une hausse de nos dépenses par rapport aux budgets initiaux de 2021.

Un objectif majeur : Le lien social

Nous pouvons déplorer que beaucoup de rencontres n'aient pu avoir lieu en raison des restrictions sanitaires et je souhaite vivement que l'on puisse se rencontrer en toute sécurité en 2022. Se rencontrer le plus possible **et associer et mobiliser** les habitants et usagers autour de la co-construction des nouveaux projets afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires.

1- FONCTIONNEMENT 2022

A/ Dépenses de fonctionnement

011 – Charges à caractère général

Ces charges pourraient augmenter en raison de plusieurs facteurs :

- Les dépenses d'énergie vont être impactées par le nouveau marché pour la fourniture d'électricité qui a vu les prix augmenter. Nous pourrions évaluer l'impact de la rénovation de l'éclairage public et des travaux d'isolation des bâtiments sur ce poste.
- Le nouveau contrat de nettoyage de l'école maternelle
- L'ancienneté des bâtiments – l'usure du matériel et des véhicules
- Les dépenses liées à la maintenance des outils numériques

Elles seront calculées au plus juste des besoins.

012– Charges de personnel

Elles seront impactées par plusieurs facteurs

- Les évolutions de carrière dues à une réforme sur les agents de catégorie C (reclassement, bonification d'ancienneté)
- Les évolutions normales (changement grade - échelon),
- Des périodes de tuilage (départ retraite).
- Des remplacements d'agents en indisponibilité
- La mise en place du RIFSEEP

L'augmentation sera minorée en raison d'un agent de moins au nettoyage et du remplacement d'agents partis à la retraite par des agents en début de carrière ou à des grades inférieurs.

L'effectif du personnel s'élève au 1^{er} janvier 2022 à 28 agents au total : 21 agents permanents titulaires ou stagiaires – 5 agents non titulaires – 2 agents en contrat aidé.

014 – Atténuation de produits

Le reversement d'attribution de compensation à la CCCB pour le remboursement d'emprunts liés aux travaux de voirie passe à 11 000 €.

Le Fonds de compensation des charges intercommunales et communales (FPIC) devrait rester stable.

65 – Autres charges de gestion courantes

- Sont prévues les participations aux organismes de regroupement suivants :
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
Syndicat Départemental d'Energie (SDEHG) Remplacement des appareils d'éclairage
Syndicat des Transports (SITPRT)
Haute-Garonne Environnement (HGE)
- Reversement à la CCCB des charges liées à l'instruction des autorisations d'urbanisme.
- La subvention versée au CCAS sera fonction des actions décidées par son conseil d'administration.
L'impact de la crise sanitaire demeure et la municipalité et le CCAS se donnent pour mission de continuer à en amortir les effets par les moyens dont ils disposent auprès des publics spécifiques qui continueront à faire l'objet d'une attention toute particulière. Avec par exemple les « Bons d'achats de cadeaux de Noël » au plus de 70 ans car par cette action nous soutenons aussi notre commerce local.
- La **vie associative** passe par les activités, sportives et culturelles, locales, et elles visent toutes à offrir un apprentissage qui permet un épanouissement dès l'**enfance mais aussi bien après**.

- Cela se fera en 2022 en continuant à apporter à nos associations l'aide nécessaire. Le versement des subventions aux associations reviendra au niveau de celles de 2020. Une incertitude demeure sur la reprise d'activité d'un comité des fêtes.

66 – Charges d'emprunt

Les intérêts des emprunts en cours sont en légère baisse.

B/ Recettes de fonctionnement

La fiscalité

Les bases devraient augmenter de 1,034 en 2022. La notification des bases définitives n'interviendra que dans quelques semaines.

Une réflexion est menée par les élus sur une augmentation raisonnable des taux de foncier bâti et de foncier non bâti de la commune

Avec la suppression de la taxe d'habitation, nous continuons à récupérer le taux de foncier bâti du département. S'il y a une perte de produit fiscal, elle sera intégralement compensée par l'Etat par le biais du coefficient correcteur comme cela a été le cas en 2021.

Les dotations

La dotation globale de fonctionnement devrait être stable. La commune est éligible à la part principale de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) et à la fraction péréquation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

70- Les produits des services

L'année 2021 a vu l'augmentation du produit des redevances par rapport à 2020. En 2021, les inscriptions à la cantine et à l'accueil périscolaire sont quasiment revenues à la normale.

73- Impôts et taxes hors fiscalité

Si la taxe additionnelle aux droits de mutation devrait continuer à augmenter légèrement, il n'y a pas de visibilité sur d'éventuelles taxes forfaitaires sur des terrains devenus constructibles.

2- INVESTISSEMENT 2022

A/ Dépenses d'investissement

⇒ Dépenses financières

Le remboursement du capital des emprunts augmente.

⇒ Dépenses d'équipement

Il est à préciser que certaines de ces dépenses ont été provisionnées en 2021 et font l'objet de restes à réaliser.

- OPÉRATION 11 - ECOLES

Réalisation d'un point cuisson au restaurant scolaire.

Installation d'un système géothermique au groupe scolaire

Socle numérique

- OPÉRATION 13 - BATIMENTS DIVERS

Rénovation de la toiture de la maison de Lagarrigue
Installation de panneaux photovoltaïques sur la Salle Polyvalente
Optimisation gestion des salles municipales
Réparation diverses toitures

- OPÉRATION VOIRIE

Travaux d'élargissement du trottoir avenue Bellevue
Provision pour travaux divers sur voirie non communautaire
Mise au gabarit remise en état des trottoirs de la route du Château d'eau

- MAIRIE

Dépenses liées à la finalisation du dossier de révision du PLU
Fin de l'agrandissement de l'espace columbarium au cimetière
Poursuite des investissements liés à la transition numérique
Extension des surfaces de bureau de la mairie sur l'ancienne poste

- ENVIRONNEMENT

Plantations
Mobilier urbain

- MÉDIATHÈQUE

Rénovation thermique du bâtiment

- AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG

Requalification urbaine de l'espace public multi-activités

B/ Recettes d'investissement

⇒ Recettes financières

Le versement du FCTVA va diminuer en 2022 car il est fonction des dépenses réalisées en 2021.

La taxe d'aménagement sera versée en fonction des constructions réalisées.

⇒ Subventions

Certaines font l'objet de restes à réaliser car elles sont liées à des investissements terminés ou en cours de réalisation en attente de versement.

Les subventions attribuées en 2021 provenant de l'Etat, de la Région ou du Département seront portées. Elles vont permettre de donner une certaine visibilité lors de la concrétisation de nos projets.

Nous avons des projets et pour pouvoir en réaliser, il faut se saisir de l'ouverture des aides financières à solliciter pour alléger la charge de nos dépenses.

Néanmoins, malgré notre démarche active pour aller chercher, des financements supplémentaires à ceux de la dotation normale qui ne nous permettrait pas de faire tout ce qui est nécessaire pour le bien de la commune, les réformes fiscales du passé ont été défavorables aux collectivités locales ce qui continue d'impacter l'état financier de notre commune.

⇒ Emprunt

Le besoin de recourir à l'emprunt sera étudié.

3- PROSPECTIVE FINANCIÈRE (ATD)

Une réactualisation est en cours et sera disponible avant le vote du budget.